

DÉLIBÉRATION N°16

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 19 NOVEMBRE 2010**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la remise gracieuse pour un montant de 1572, 10 euros, correspondant au dossier repris en annexe.

Fait à Montreuil, le 19 novembre 2010

Le président,



Jérôme FOURNEL

REMISE GRACIEUSE

UNITES REGIONALES	MONTANT DU TITRE DE RECETTE en euros	OBSERVATIONS	DATE DE LA CRM
METZ	1 572,10	Les sommes dues correspondent à des redevances de juillet, août et septembre 2008, période durant laquelle l'intéressée a connu des difficultés de santé ayant entraîné une perte de salaire. Depuis lors, l'intéressée est à jour de ses dettes envers l'EPA.	18/12/08
MONTANT TOTAL	1 572,10		